

COMMUNE DE SAINT MADEN

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Nombre de membres : 11
En exercice : 11 -
Présents : 9 - Votants : 9 -
Date de convocation : 01/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à dix-huit heure trente le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire.

ETAIENT PRESENTS : LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire, BRIONNE Noëlle, PATYS Irick, adjoints au maire, Messieurs DOUCERE Julien, COULOMBEL Sylvain, DUPUIS Sébastien, CHENU François, QUEMERAIS Thomas, LHERMITTE Samuel, LECHEVESTRIER Manuel

ABSENTS : DUPUIS Sébastien

EXCUSE : GABILLARD Philippe,

SECRETAIRE DE SEANCE : LHERMITTE Samuel

ORDRE DU JOUR

- Affectation des résultats 2018 ;
- Vote des taux d'imposition 2019 ;
- Vote du budget primitif 2019 ;
- Participation prévisionnelle 2019 aux charges du SIRS ;
- Travaux ;
- Remplacement du copieur secrétariat de mairie ;
- Proposition convention achat matériel mutualisé (remorque, brûleur thermique, compresseur) ;
- Proposition convention entre commune et la Préfecture : dématérialisation des actes ;
- Permanences bureau de vote : élections européennes 26 mai 2019 ;
- Questions diverses.

Affectation des résultats 2018 (2019-04-01)

Le Maire rappelle les résultats 2018 soit
Excédent de fonctionnement : 30 635.16 €
Excédent d'investissement : 5 334.68 €

Il propose compte tenu de ces chiffres d'affecter en réserves capitalisées (article 1068) la somme de 20 000 €, le solde soit 10 635.16 € sera conservé en résultat reporté (article 002).

Après délibération, le conseil municipal valide la proposition du Maire.

Vote des taux d'imposition 2019 (2019-04-02)

Le Maire rappelle la fusion de l'intercommunalité intervenue le 1^{er} janvier 2017 et le principe de neutralité fiscale posé pour les années 2017/2020. Il communique à l'assemblée les taux proposés par l'agglomération pour 2019 soit :

- TH..... 9.69 %
- Taxe foncière (bâti)..... 18.70 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 54.68 %.

Après délibération et vote :

Pour l'application des taux proposés par la communauté d'agglomération dans le cadre de l'application du pacte fiscal 10 voix

le conseil municipal :

VALIDE les taux proposés par l'intercommunalité soit :

| | |
|---------------------------------|----------|
| - Taxe d'habitation..... | 9.69 % |
| - Taxe foncière (bâti)..... | 18.70 % |
| - Taxe foncière (non bâti)..... | 54.68 %. |

Vote du budget primitif 2019 (2019-04-03)

Après présentation détaillée et vote, à la majorité des présents, le conseil municipal :

VOTE le budget primitif tel que suit (maquette détaillée jointe) :

Budget primitif 2019

Section de fonctionnement :

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 172 912.16 € |
| Recettes | 172 912.16 € |

Section d'investissement :

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 107 822.68 € |
| Recettes | 107 822.68 € |

Participation prévisionnelle 2019 aux charges du SIRS de Guenroc/St Maden (2019-04-04)

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des présents :

VALIDE le montant de la participation prévisionnelle aux charges du SIRS en 2019 soit : 37 364.94 €.

Travaux (2019-04-05)

Le Maire informe l'assemblée de la réalisation des futurs travaux de voirie prévus l'an dernier et n'ayant pas été faits. Les travaux de la cour de l'école programmés dans le cadre d'une opération de rénovation du site en 2018 seront achevés fin avril.

Après délibération, le conseil municipal :

VALIDE les travaux de voirie en zone urbaine (route de St Juvat) qui seront réalisés par l'entreprise EUROVIA.

Remplacement du copieur secrétariat de mairie (2019-04-06)

Le Maire communique à l'assemblée les propositions reçues (XEROX, OLIVETTI, RICOH) dans le cadre du futur remplacement du copieur au secrétariat de mairie qui a été acheté en 2008. L'appareil présente depuis un certain temps un certain nombre de dysfonctionnements qui pénalise l'activité des secrétaires et de l'école.

Il précise que le secrétariat de mairie a examiné les offres reçues, il propose à l'assemblée de réaliser l'acquisition d'un nouvel appareil.

Après délibération, le conseil municipal :

AUTORISE l'acquisition d'un copieur neuf destiné à remplacer celui en fonctionnement depuis 2008 ;

CHARGE le Maire de faire le nécessaire en vue de l'application de la présente décision.

Proposition convention achat matériel mutualisé (remorque, brûleur thermique, compresseur) de matériel de désherbage (2019-04-07)

Le Maire rappelle le projet de mutualisation pour l'achat et l'utilisation de matériel d'espaces verts envisagé entre les communes de St Maden, Guenroc, Guitté et St Jouan de l'Isle. Il communique les éléments contenus dans la future convention fixant les modalités d'acquisition et d'utilisation du matériel :

- Matériel acheté par la commune de Guitté qui refacturera la partie revenant aux 3 autres communes, l'achat est fait à parts égales entre les collectivités.
- Utilisation par l'agent employé par les 4 communes mais également par les autres agents techniques de chacune des communes si nécessaire ;
- Stockage du matériel indifféremment dans l'une ou les autres des communes suivant l'utilisation ;
- Entretien du matériel : en cas d'achat de pièces détachées ou besoin de réparation, la commune de Guitté paiera les dépenses et refacturera ensuite la partie revenant aux communes ;

- Durée convention ;
- Dispositions financières,
-

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :
VALIDE le principe de mutualisation d'achat et d'utilisation de matériel d'espaces verts entre les 4 communes susvisées tel que présenté par le Maire ;
AUTORISE le Maire à signer la convention au nom de la commune ;
CHARGE et **AUTORISE** le Maire à émettre l'ensemble des pièces administratives et comptables résultant de la mise en place de la convention à intervenir.

Proposition entre commune et la Préfecture : dématérialisation des actes (2019-04-08)

Le Maire informe l'assemblée que la Préfecture 22 invite les collectivités à procéder à la dématérialisation des actes administratifs (délibération, arrêtés, ...) et budgétaires (budgets, décisions modificatives budgétaires,...). Il rappelle la mise en place de la signature électronique des flux comptables auprès de la DGFIP en septembre 2018 via la Syndicat Mixte Mégalis Bretagne. La dématérialisation des actes auprès de la préfecture s'effectuerait suivant une démarche identique.

Après délibération, le conseil municipal :
AUTORISE la dématérialisation des actes administratifs et comptables telle que présentée par le Maire ;
CHARGE le Maire de faire le nécessaire en vue de l'application de la présente décision.

Contrat ligne de trésorerie budgétaire (2019-04-09)

Le Maire informe l'assemblée, que pour faire face à des besoins de trésorerie, il conviendrait de conclure un contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie. Il présente au conseil municipal la proposition faite par la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

AUTORISE LE Maire à conclure un contrat de ligne de trésorerie entre la commune et la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor aux conditions ci-après :

Montant : 40 000 € -

Objet : besoins divers de trésorerie

Durée : 1 an

Conditions de taux : Euribor 3 mois moyenné + Marge de 1.10 %

Frais de dossier : 0.25 % du montant de la ligne prélevés en une seule fois par débit d'office.

CHARGE le Maire de faire le nécessaire en vue de l'application de la présente décision.

Subventions (2019-04-10)

Après délibération, le conseil municipal :

ALLOUE la subvention suivante :

Comice agricole du canton de Caulnes (ex)..... 119.50 €

CHARGE le Maire de faire le nécessaire en vue de l'application de la présente décision.

